

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 20 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 17 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 17 avril 2023

Nombre de membres en service : 10

Nombre de membres présents : 9

Présents : Bernard BATISSON, Marie-Thérèse MARTIN, Alain CHARLET, Andrée SARAGOSA, Cathy RAGE, Delphine RAGE, Michel SIMAND, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS, Julien FOUGEROUSE.

Absente excusée : Claude ARTAUD.

Procurations : Claude ARTAUD pour M-T MARTIN.

Céline Ayroulet, secrétaire de mairie, est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- | |
|--|
| 1. Tarif de la salle communale pour l'association Amicale Laïque |
| 2. Modification des statuts de Territoire d'énergie 63 |
| 3. ONF : vente de coupes de bois et travaux subventionnables |
| 4. Station d'épuration |
| 5. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales 2023 |
| 6. Point sur les projets en cours |

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h.

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Tarif de la salle communale pour l'Amicale Laïque de St Anthème

L'amicale organise un atelier par mois les samedis après-midi de septembre à juin au tarif de 50 euros l'année, la commune leur verse une subvention de 60 euros, donc la location coût finalement 10 euros à la mairie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver le tarif de 50 euros pour la location à l'année et de ne plus verser de subvention à l'association.

2. Modification des statuts de Territoire d'énergie 63

Les modifications proposées s'attachent à transférer de nouvelles compétences en matière, notamment de réseau de chaleur, à élargir le périmètre d'intervention de territoire d'Energie en matière d'énergies renouvelables afin de tenir compte de l'évolution des besoins et attentes du territoire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications de statuts de Territoire d'énergie 63.

3.ONF : vente de coupes de bois et travaux subventionnables

Plusieurs lots de bois sont à vendre l'ONF propose à la commune de vendre ces lots de gré à gré bord de route. Le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions suivantes :

- vendre cette coupe de gré à gré bord de route
- Accepte que ce lot de bois façonnés puisse être intégré dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier en application à l'article L 141-1-1 du code forestier, et dans le cadre de contrats d'approvisionnement.
- Confie l'exploitation des lots de bois façonnés à un entrepreneur de travaux forestiers sous l'encadrement de l'Office National des Forêts.

4. Station d'épuration

Malgré l'article dans les bulletins municipaux de juin 2022 et janvier 2023 ainsi que la distribution d'un courrier dans les boîtes aux lettres du bourg, les agents trouvent toutes les semaines l'arrivée de la station bouchée par des lingettes, des épluchures de légumes, du maïs... Cela met en péril le bon fonctionnement de la station et risque d'engendrer des coûts importants de remise en état.

Le conseil municipal décide de distribuer un dernier courrier aux habitants concernés par l'assainissement collectif, un devis va être demandé pour la pose de grille à chaque sortie d'habitation, si cette solution est retenue ce coût sera répercuté sur les tarifs de l'assainissement communal.

Rappel : un composteur partagé a été installé dans le bourg derrière la maison des associations.

5. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales 2023.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le « Décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs », convoque également les Conseils Municipaux le 09 juin afin de désigner les délégués et les suppléants.

Pour les communes de – de 1000 habitants le nombre des délégués titulaires et suppléants est défini en fonction de l'effectif légal du conseil municipal et l'élection des délégués et des suppléants a lieu séparément (L. 288) et au scrutin majoritaire. Nous devons élire 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection du délégué titulaire.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret le délégué titulaire est élu au premier tour.

– Bernard BATISSON élu à 6 voix.

Le procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est annexé à la délibération.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à présent à l'élection des délégués suppléants : M-T Martin, Alain Charlet et Julien Fougerouse se porte candidats.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret les délégués suppléants élus au premier tour sont :

- M-T Martin élue à 10 voix.
- Alain Charlet élu à 10 voix.
- Julien Fougerouse élu à 9 voix.

6.Point sur les projets en cours

- Le tractopelle a été acheté comme convenu (18 000 euros dont 16 794 euros répartis sur les sections et 1206 euros pris sur le budget communal).
- Les dossiers pour les travaux de voirie sont en cours, le marché va être déposé lundi. La DETR demandé à hauteur de 30% n'a été accordé qu'à hauteur de 20% (au regard du montant de la dotation globale accordée et vu le nombre de dossiers très importants, les subventions de voirie ont été presque toutes baissées à 20%) Soit un manque à gagner de 5 000 euros pour la commune.
- Pour les travaux d'accessibilité de la mairie salle communale :
 - Devis menuisier, serrurier ok, attente des devis des maçons (tous sont ok pour début des travaux cet automne- fin d'année, indispensable pour les subventions.) Le cabinet d'architecte nous appelle dès qu'ils ont tous les éléments pour présenter les devis et choisir les entreprises.
- Les 2 achats de terrains sont en cours chez le notaire.
- La demande d'affouage a été étudié, Mr Blethon a précisé qu'il n'y a pas de bois de chauffage, uniquement du beau bois et que le coût d'exploitation est trop important, supérieur à 6 000 euros uniquement bord de route. Le Maire et les adjoints ne sont pas favorables car cela revient trop cher de plus ce n'est pas équitable pour les ayants-droits des autres sections. Il n'y aura donc pas d'affouage en 2024.
- Salle communale : stores commandés, la vaisselle sera renouvelée fin juin.
- Mairie : les drapeaux ont été reçu (Europe et Commune)

- Maison des associations : panneaux acoustiques commandés.
- Reliure des registres : en atelier.
- L'aménagement du cimetière : le marché sera déposé d'ici septembre, en attente des documents de Mr Fraisse qui termine d'abord les marchés de voirie.
- Etude rénovation de l'église : Céline Ayroulet (secrétaire de mairie) se charge de préparer les documents pour déposer le marché d'ici septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Maire
Bernard BATISSON



La secrétaire de séance
Céline AYROULET

